



Mon employeur refuse de me payer!!

Par **Kimy28**, le **19/07/2008** à **10:56**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation pour un CAP.
J'ai travaillé pour le compte d'un employeur au mois de février qui a mis fin à ma période d'essai 2 jours avant son expiration.

J'ai du faire pression pour obtenir mes fiches de paie et mon reçu pour solde de tout compte qu'elle m'a envoyé au mois d'avril, mais je n'ai toujours pas été payée! Sa réponse : "je te paierai quand j'en aurai les moyens"

Ma situation financière s'en trouve au plus mal depuis cet incident.

Puis-je saisir les Prud'hommes et lui réclamer le remboursement de mes frais bancaires qui sont assez élevés par sa faute?

Merci de votre aide

Par **coolover**, le **23/07/2008** à **20:29**

La 1ère chose à faire en cas d'impayé de salaire est de faire un courrier recommandé avec accusé de réception en mettant en demeure de payer les sommes dues.
Si tu ne l'as pas encore fait, je t'invite à le faire pour faire courir les intérêts légaux (Art. 1153, code civil).

Si ton employeur a, de mauvaise foi, refusé de payer les sommes qu'il te doit, peut lui être réclamé ce que l'on appelle des intérêts moratoires, consistant à couvrir les préjudices subis du fait de l'impayé. En d'autres termes, si ton employeur a volontairement refusé de te payer alors qu'il en avait les moyens, alors tu pourrais lui réclamer les sommes correspondantes à tes frais bancaires.

En tout cas, si un courrier recommandé n'a pas suffi, tu as la possibilité effectivement de saisir le conseil des prud'hommes pour obtenir condamnation de ton employeur.